

## EXTRAIT

### DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VANDŒUVRE-LES-NANCY

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
FAVEUR DU MAINTIEN DE LA LIGNE TGV  
OUIGO PARIS-NANCY

SEANCE DU : 11 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N° : 2

RAPPORTEUR : M. HABLOT

#### EXPOSE DES MOTIFS

Considérant la décision récente de la SNCF de supprimer d'ici le 15 décembre 2021, la ligne de TGV Ouigo Paris-Nancy,

Considérant que ces lignes de train low-cost permettaient à beaucoup de voyageurs, parmi lesquels de nombreux étudiants, de faire des trajets à des tarifs réduits,

Considérant que le directeur général de Ouigo justifie cette décision par la nécessité de préserver un modèle économique qui impose un fort remplissage des trains (1260 places à remplir dans chaque train) alors même que la décision a été prise à l'issue d'une période de crise sanitaire qui a eu pour conséquence de réduire très fortement les déplacements, en particulier ceux des étudiants,

Considérant que l'agglomération de Nancy est la deuxième aire urbaine étudiante de France, et qu'à elle seule, la commune de Vandœuvre, recense 17.000 étudiants,

Considérant que la fin de la période de confinement et toutes les restrictions de déplacements qu'elle impliquait va conduire à une reprise des mobilités inter-régionales, dont on peut légitimement supposer qu'elle suscite une hausse de fréquentation des trains low-cost,

Considérant que les enjeux de transition écologique imposent de renforcer l'offre de transports alternatifs à la voiture et qu'à cet égard, le train constitue une solution d'avenir dont il faut promouvoir la fréquentation, en particulier par une politique de tarifs attractive,

Considérant que Ouigo est un opérateur de la SNCF et que cette dernière, en sa qualité d'entreprise publique, ne doit pas seulement raisonner en matière de rentabilité économique mais bien, avant tout, en matière de qualité de service public et de qualité de desserte de l'ensemble du territoire national,

Considérant les engagements de la SNCF à "contribuer au développement et à l'équilibre des territoires" et à "déployer une mobilité fluide et de porte à porte partout et pour tous",

Considérant qu'en supprimant ainsi cette ligne low-cost, la SNCF va à l'encontre des missions

qu'elle s'assigne, qu'elle crée de l'iniquité entre les territoires et qu'elle n'accompagne pas les politiques publiques ambitieuses de la France en matière de développement d'une offre de transports écologiques,

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal de Vandœuvre-lès-Nancy demande :

- à la SNCF de revenir sur sa décision de supprimer la ligne Ouigo Paris-Nancy ;
- au Gouvernement d'intervenir auprès de la SNCF afin d'exiger le maintien de cette ligne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

LUNDI 11 OCTOBRE 2021

2

19H00

Rapporteur : M. HABLOT

Secrétaire de séance : MME TARGA Laurie

**ETAIENT PRESENTS**

M. HABLOT Stéphane  
M. DONATI Patrice  
MME MARCHETTI Nancy  
M. HEKALO Skender  
MME KOMOROWSKI Régine  
M. BECKER Jean-Pierre  
MME VUILLAUME Marilène  
M. DAMOISEAUX Bruno  
MME ACKERMANN Danielle  
M. YOU Bertrand  
MME GRAF Chabha  
M. THIRIET Sylvain  
MME ATTUIL Carole  
MME BRUNGARD Marie-Jeanne  
M. ROUSSELOT Henri  
MME COQUILLAUD Francine  
MME ROUILLON Marie-Agnès  
M. GRAUFFEL Claude  
MME BRETEILLE Marie-Hélène  
M. PLANE Philippe

MME STEPHANUS Nicole  
M. ATAIN KOUADIO Philippe  
M. HARAND Arnaud  
M. STOCK Sébastien  
MME MENOVAR Samira  
M. STOCKER Franck  
MME PIBOULE Nadine  
M. CAREME Samuel  
MME TAKTAK Zeynep  
M. CHAARI Abdelatif  
MME BOUDJENOU Karima  
M. MAKHLOUFI Fathi  
M. RICHARD Jérémy  
MME TARGA Laurie  
MME RENAUD Dominique  
M. SAINT-DENIS Marc  
M. BARBIER Léopold  
M. PALAU François  
MME ZENEVRE-COLLIN Caroline

JE CERTIFIE QUE LA CONVOCATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
A ETE AFFICHEE LE : 05/10/2021

QUE LE PRESENT ACTE  
A ETE PUBLIE LE : **13 OCT. 2021**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE :



*S. Skand*